

## **CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION DU PROJET URBAIN PARTENARIAL « ROUTE DE FLIES » CONCLUE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX ET LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-POUILLY**

Une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), relative à un projet immobilier situé route de Flies à Saint-Genis-Pouilly, a été signée entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la société SERENIS le 20 décembre 2021. Le président de la Communauté d'agglomération a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2021.

Une seconde convention relative aux modalités d'exécution de la convention de Projet Urbain Partenarial « route de Flies » a été conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et la commune de Saint-Genis-Pouilly. Le maire de la commune de Saint-Genis-Pouilly a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil municipal du 03 octobre 2023. Le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex a été autorisé à signer cette convention par délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2023.

Ces conventions sont consultables au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex et en mairie de Saint-Genis-Pouilly aux jours et heures habituels d'ouverture.